



Indemnités journalières

Par VakEry

Bonjour

En arrêt depuis le 23 septembre et prolongé jusqu'au 20 octobre, mon employeur n'a toujours pas fait les démarches pour le paiement des indemnités journalières

Quel délai pour les obtenir ?

Que puis je faire ?

Merci

Par kang74

Bonjour

Normalement les attestations de salaire sont envoyées directement par le DSN dès que vous déposez votre arrêt et que l'employeur déclare l'évènement

Bien souvent la non réception est dû au fait que cela n'a pas été " réceptionné" par la cpam.

Mais vous pouvez envoyer une mise en demeure de régulariser cela au niveau de la CPAM (en joignant le message de la cpam qui indique qu'ils attendent l'attestation de salaire) en LRAR .

Et vous pouvez aussi demander à la CPAM de transmettre directement la copie de vos fiches de paie .

Deux précautions valent mieux qu'une .